

Le vif du sujet



Vue d'ensemble de la gouvernance des bibliothèques publiques de l'Ontario

Définitions

Le conseil d'une bibliothèque publique

est un conseil, constitué en personne morale, qui assure l'administration et la direction de chaque bibliothèque publique en vertu de la Loi sur les bibliothèques publiques, L.R.O. 1990, chap. P.44.

Gouverner

n'est pas administrer. Un conseil ne gère pas une organisation, il s'assure qu'elle est administrée correctement.

La gouvernance

est le cadre global établi par le conseil pour diriger l'organisation; ce dernier précise la manière dont le conseil conduira ses affaires, la division et la délégation des pouvoirs et les mécanismes à mettre en place pour assurer la reddition de comptes.

Cut to the Chase est un guide de référence rapide sur la gouvernance des bibliothèques publiques en Ontario et les responsabilités fondamentales du conseil de bibliothèque en matière de leadership efficace et de saine gouvernance. Ce document a servi de base à **Leadership by Design** de l'Association des conseils de bibliothèque – une ressource clé à l'intention des administrateurs de bibliothèques qui y puiseront de l'information et des liens utiles pour renforcer leurs capacités en tant que décideurs clés dans leur communauté.

www.accessola.com/olba/LBD

Dix principes d'orientation pour la gouvernance efficace des bibliothèques

- Établissez un cadre de gouvernance solide qui comprend des règlements, des politiques et un plan réalisable basé sur votre raison d'être : votre mission.
- Une fois ce cadre établi, vérifiez son bon fonctionnement et son maintien.
- Sachez qui vous représentez et établissez des liens avec eux.
- Prenez les bonnes décisions en leur nom.
- Sachez ce que vous devez accomplir.
- Évaluez ce que vous avez accompli et faites régulièrement des rapports sur les progrès.
- Sachez de quelles informations vous avez besoin et où et comment les obtenir afin de gérer les risques.
- Sachez de qui vous avez besoin au sein du conseil d'administration pour faire fonctionner la bibliothèque.
- Sachez où et comment obtenir les ressources qu'il vous faut.
- N'oubliez pas que vous n'êtes pas là pour gérer, mais bien pour gouverner.

L'autorité du conseil

Trois grandes responsabilités

1. La responsabilité du conseil consiste à fournir des services complets et efficaces de bibliothèque publique qui reflètent les besoins particuliers de sa communauté.
2. Le conseil doit soumettre des prévisions budgétaires au conseil municipal et s'assurer que les états financiers de la bibliothèque sont vérifiés par une firme comptable.
3. Pour recevoir les subventions annuelles du gouvernement de l'Ontario, le conseil doit soumettre chaque année au gouvernement provincial des statistiques et de l'information financière avec un formulaire de demande de subventions de fonctionnement et d'équité salariale dûment rempli au gouvernement provincial.

La Loi sur les bibliothèques publiques, L.R.O. 1990, chap. P.44 régit le fonctionnement des bibliothèques publiques de l'Ontario. Il s'agit d'une loi précise qui peut remplacer certains articles d'autres lois plus générales comme la Loi sur les municipalités.

Le conseil d'administration d'une bibliothèque est une entité indépendante qui ne peut pas devenir un comité de conseil sans l'adoption d'une loi qui l'y autorise.

Composition

- Les membres sont nommés par le conseil municipal selon des règles précisées dans la loi.
- Un conseil de bibliothèque doit se composer d'au moins cinq membres.
- Le nombre de conseillers municipaux qui siègent au conseil d'une bibliothèque ne peut pas dépasser un de moins que la majorité; un conseil de comté peut avoir une majorité absolue de conseillers.
- Les employés de la bibliothèque ou de la Ville ne peuvent pas être membres du conseil d'administration.

Intégration municipale

Les bibliothèques publiques de l'Ontario sont plus ou moins intégrées à leur municipalité. Une bibliothèque peut avoir des politiques et des mécanismes financiers distincts, ou adopter tout simplement les politiques de sa municipalité. De nombreux conseils ont forgé des liens plus étroits avec leur municipalité afin de maximiser leur efficacité et de collaborer à l'atteinte d'objectifs communs. Si le conseil de bibliothèque est une entité autonome et responsable du déboursement des fonds de la bibliothèque, il peut être avantageux d'harmoniser les programmes et de simplifier les mécanismes pour les rendre conformes à ceux de sa municipalité. La bibliothèque et la municipalité servent le même public et abordent des enjeux communs aux deux entités.

Devoir fiduciaire

En tant que membre du conseil d'administration d'une bibliothèque, votre devoir fiduciaire est d'agir avec honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt supérieur de la bibliothèque. Cela signifie que les intérêts de la bibliothèque ont priorité sur vos intérêts personnels ou ceux de tout autre groupe auquel vous êtes associé.

Exigences concernant les réunions

La Loi sur les bibliothèques publiques, L.R.O. 1990, chap. P.44 :

- Le conseil tient des réunions ordinaires une fois par mois pendant au moins 10 mois de l'année et à tout autre moment qu'il juge nécessaire.
- Les réunions sont ouvertes au public.
- La présence de la majorité des membres du conseil est nécessaire.
- Le président du conseil peut voter avec les autres membres sur toutes les questions.
- En cas de partage, le résultat du vote est réputé négatif.

Capacité de surveillance des finances de la bibliothèque

La surveillance financière signifie:

- comprendre les répercussions d'un budget et d'un rapport financier;
- reconnaître si l'affectation des sommes correspond aux priorités du conseil;
- s'assurer que les politiques financières sont en place pour contrôler la réception, le traitement et le déboursement des fonds, veiller à la préparation de budgets responsables sur le plan fiscal, respecter la Loi sur les municipalités en ce qui concerne les achats et l'embauche, et limiter les risques pour la bibliothèque et le conseil.

La surveillance financière ne signifie pas...

- approuver tout simplement un budget ou un rapport financier;
- approuver un registre de chèques;
- remettre en question une somme modeste d'un poste budgétaire.

Le pouvoir de créer des politiques

Les politiques établissent le cadre nécessaire de toutes les opérations et priorités de la bibliothèque et permettent une transition harmonieuse de l'ancien au nouveau conseil. Les politiques de la bibliothèque portent notamment sur :

- La défense des intérêts
- Les services aux enfants
- Le prêt
- Le développement de la collection
- L'information communautaire
- Le service à la clientèle
- L'utilisation du matériel
- L'utilisation d'Internet
- Le personnel et l'embauche*
- Les achats*
- Les bénévoles
- Les services à la jeunesse

Les politiques doivent être encadrées dans les limites prévues par la loi et les règlements. *Requis en vertu de la Loi sur les municipalités.

Le conseil de bibliothèque publique et le chef de

Questions juridiques	Responsabilités du conseil	Responsabilités du chef de la direction
Lois locales et provinciales existantes	Connait les lois locales et provinciales	Connait les lois locales et provinciales
Nouvelle loi touchant les bibliothèques	Réagit à la nouvelle loi	Réagit à la nouvelle loi
Dossiers de la bibliothèque	S'assure que les dossiers sont conservés Approuve les rapports annuels destinés au gouvernement de l'Ontario	Conserve des dossiers complets et exacts sur les finances, le personnel, les immobilisations, l'assurance, les statistiques annuelles Rédige et soumet des rapports annuels au gouvernement de l'Ontario
Redevabilité	Conseil municipal/de comté et gouvernement de l'Ontario	Conseil
Réunions du conseil d'administration	Assiste/participe à toutes les réunions Discute/vote sur toutes les résolutions/motions du conseil	Assiste/participe à toutes les réunions Prend en note et conserve les comptes rendus de réunions Fait régulièrement des rapports sur les finances, le personnel et les services
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE		
Compréhension de la communauté	Responsabilités du conseil	Responsabilités du chef de la direction
	Comprend les enjeux locaux, les effets des caractéristiques démographiques de la communauté et l'apport des groupes communautaires Cerne les besoins et les préoccupations de la communauté	Comprend les enjeux locaux, les effets des caractéristiques démographiques de la communauté et l'apport des groupes communautaires Cerne les besoins et les préoccupations de la communauté
Renforcement des liens avec la communauté	Établit de bonnes relations de communication avec l'administration municipale Maintient le dialogue avec la communauté Est au courant du contexte de la planification municipale Établit des partenariats stratégiques avec des groupes et des leaders communautaires Se montre responsable envers la communauté	Établit de bonnes relations de communication avec le conseil municipal Fait la promotion des services de la bibliothèque dans la communauté Établit des relations avec des groupes et des leaders communautaires
Rôle de la bibliothèque dans la communauté	Positionne la bibliothèque en tant que service à la communauté essentiel Renforce la fierté de la communauté dans sa bibliothèque Défend le rôle de la bibliothèque dans la communauté	Positionne la bibliothèque en tant que service à la communauté essentiel Renforce la fierté de la communauté dans sa bibliothèque Défend le rôle de la bibliothèque dans la communauté
Élaboration de politiques	Responsabilités du conseil	Responsabilités du chef de la direction
Politique de la bibliothèque	Analyse les recommandations politiques du chef de la direction Discute des enjeux et des répercussions politiques Approuve les politiques Relit et révisé les politiques au besoin	Recommande des politiques Conseille le CA sur le cadre et le format de développement des politiques Fournit des sources d'information et des exemples de politiques Établit des procédures pour mettre en application les politiques Interprète les politiques et procédures pour le personnel de la bibliothèque et le public Maintient le manuel des politiques et assure son accessibilité
Planification	Responsabilités du conseil	Responsabilités du chef de la direction
Besoins de la communauté en ce qui concerne le service de la bibliothèque	Évalue les besoins	Aide le conseil à évaluer et à comprendre les besoins Effectue une évaluation formelle selon les besoins
Mission et orientation globale	Définit la mission et l'orientation globale	Analyse les forces et les faiblesses de la bibliothèque
Buts et objectifs de la bibliothèque	Élabore et approuve	Conseille le CA et facilite l'élaboration
Planifie l'atteinte des buts et des objectifs	Approuve le plan	Recommande des programmes, des services et des activités Formule le plan Administre la bibliothèque selon le plan
Surveillance et évaluation	Évalue le rendement de la bibliothèque une fois par an ou plus souvent si nécessaire Révisé le plan en conséquence	Fournit les données nécessaires pour démontrer le progrès Participe à l'évaluation continue Ajuste le plan en conséquence

Lois à consulter

Loi sur les bibliothèques publiques, L.R.O. 1990, chap. P.44
http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90p44_f.htm
 Loi sur les municipalités, 2001, L.O. 2001, C. 25
http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_01m25_f.htm
 Loi sur les conflits d'intérêts municipaux, LRO 1990, C.M.50
http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90m50_f.htm
 Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée,
 L.R.O. 1990, C.M.56
http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90m56_f.htm
 Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario
http://www.e-laws.gov.on.ca/html/source/regs/french/2011/elaws_src_regs_r11191_f.htm
 Pour consulter la liste complète des lois provinciales et fédérales touchant les bibliothèques publiques en Ontario :
<http://www.library.on.ca/links/clearinghouse/legislation/index.htm>

Leadership

Les intervenants des bibliothèques d'aujourd'hui comptent sur un leadership résolu. Par conséquent, la gouvernance actuelle doit dépasser la surveillance budgétaire et un simple exercice régulier de planification stratégique. Un conseil de bibliothèque doit embrasser de nouvelles idées, sonder les valeurs fondamentales et la raison d'être de l'organisation et tisser des liens qui assureront des services complets et efficaces correspondant aux besoins propres de sa communauté.

Pour être un membre du conseil efficace, il faut:

1. Connaître son travail.
2. Être ouvert à l'apprentissage continu.
3. Reconnaître que seul le conseil a l'autorité d'agir au nom de la bibliothèque; les divers membres individuels du conseil n'ont aucune autorité d'agir de leur propre chef.
4. Partager la responsabilité du fonctionnement efficace du conseil en assurant l'examen approfondi des questions et en prenant des décisions motivées.
5. Approfondir ses connaissances et sa compréhension du milieu des bibliothèques dans son ensemble.

La trajectoire de votre conseil vers Library Leadership by Design

Vous trouverez dans chaque colonne les responsabilités fondamentales de la réalisation d'un leadership efficace et d'une saine gouvernance des bibliothèques. Sous chaque responsabilité figurent les tâches qui la composent. Utilisez ce tableau pour repérer les ressources dont votre conseil a besoin dans la base de données "**Leadership by Design – One Place to Look**" de l'Association des conseils de bibliothèques.

www.accessola.com/olba/oneplacetolook * À noter que le contenu en ligne de "One Place to Look" est présentement disponible seulement en anglais.

Organisation du conseil	Performance du conseil	Planification	Gestion de la bibliothèque	Intendance	Développement communautaire	Reddition de comptes
Taille	Fonctions et responsabilités	Mission, vision et valeurs	Choix du chef de la direction	Conformité aux lois	Dialogue avec les membres de la communauté	Divulgence des conflits d'intérêts
Composition	Orientation et transition de l'ancien au nouveau	Évaluation des besoins de la communauté	Relation conseil-chef de la direction	Engagement envers les principes de la bibliothèque et la liberté intellectuelle	Relation conseil-chef de la direction	Transparence
Règlements internes	Développement de conseil	Orientation stratégique	Rôles et responsabilités définis du conseil et du chef de la direction	Engagement de la part du conseil	Participation à des mécanismes de planification communautaire	Réaction aux besoins en évolution en fonction de données fiables
Planification de la relève	Évaluation du rendement	Budget annuel	Délégation de l'autorité	Cadre politique sain	Défense des intérêts	Mesures de performance
Structure des comités	Code de conduite Décorum du conseil Confidentialité Processus décisionnel Résolution de conflits	Sécurisation des ressources	Évaluation du rendement du chef de la direction	Gestion des risques Protection des biens Responsabilité Aspects financiers Santé et sécurité Confidentialité	Démonstration de la valeur de la bibliothèque pour la communauté	Rapport annuel
	Réunions efficaces	Surveillance et évaluation	Relève du chef de la direction	Surveillance du respect des politiques	Liens avec le milieu des bibliothèques dans son ensemble	
	Présidence efficace					



.. ontario library association



.. ontario library boards' association